



Paiement d'une créance sur succession non liquidée

Par **Zaboune**, le **27/11/2012** à **18:13**

Bonsoir,

Mon père est décédé il y a 5 ans, laissant énormément de dettes, dont une concernant ma grand-mère (sa mère). Nous avons accepté la succession, à concurrence de l'actif net. Les autres dettes concernent impôts et banques. La succession n'est toujours pas liquidée car il reste des biens à vendre, certains autres ont été vendus. Il y a donc des liquidités à la Caisse des Dépôts et Consignations. Or ma grand-mère, âgée de 96 ans, a besoin de récupérer sa créance. Comment peut-on procéder et quels recours pour l'aider à récupérer son argent? Sa situation va devenir critique, vu son âge et son état de santé.

Merci de bien vouloir m'indiquer comment faire pour lui restituer ce qui lui est dû.